

CONTRE LE VIH/SIDA ET LES IST
Unité - Progrès - Justice



**INITIATIVE DE L'ALLIANCE DES MAIRES ET RESPONSABLES
MUNICIPAUX POUR DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE LUTTE
CONTRE LE VIH/SIDA AU NIVEAU LOCAL (AMICAALL)**



PROFIL MUNICIPAL

Arrondissement de Nogr-Mâason

Commune de Ouagadougou

BURKINA FASO

Mars 2007

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
PREFACE	3
REMERCIEMENTS	4
LISTE DES ABREVIATIONS	5
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE L'ARRONDISSEMENT	6
I. BREF RAPPEL HISTORIQUE	6
II. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE L'ARRONDISSEMENT DE.....	7
NONGR-MAASSOM.....	7
III. SITUATION SOCIODEMOGRAPHIQUE ET INFRASTRUCTURES	8
3.1. Démographie.....	8
3.2 Economie	9
3.3 Santé.....	9
3.4 Education	11
3.5 Autres infrastructures sociales	12
3.6. Tourisme et hôtellerie.....	12
3.7 Infrastructures administratives.....	13
3.8 Infrastructure sportive.....	14
IV. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE L'ARRONDISSEMENT DE NONGR-MAASSOM	14
4.1. Attributions de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom.....	15
4.2. Bureau du conseil municipal.....	15
4.3. Liste nominative des conseillers municipaux.....	16
4.4. Budget annuel de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom	17
4.5. Sources de revenus et services de l'Arrondissement	17
DEUXIEME PARTIE : LA REPONSE AU VIH/SIDA DANS LA MUNICIPALITE, ETAT DES LIEUX ET BESOINS A SATISFAIRE.....	19
I. LA POLITIQUE D'ARRONDISSEMENT DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA.....	19
II. LA REPONSE DE L'ARRONDISSEMENT AU VIH/SIDA.....	20
2.1. Dépistage	20
2.2. Sensibilisation	21
2.3. Prévention de la Transmission Mère- Enfant (PTME).....	21
2.4. Prise en charge des PVVIH.....	21
2.5. Formation	21
III. ACQUIS, DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS	22
3.1. Acquis	22
3.2. Difficultés rencontrées.....	22
3.3. Recommandations	22
BIBLIOGRAPHIE.....	23

PREFACE

Le VIH/SIDA, dont le monde se préoccupe parce qu'il pose un problème de développement aujourd'hui, déstabilise nos sociétés et donc nos projets de développement. Son impact est très important, à telle enseigne qu'il détériore le tissu socio-économique de toutes les cités du monde. La nécessité de trouver des voies et des stratégies nouvelles pour parvenir à résoudre ce problème doit être une préoccupation. C'est pourquoi il est important que tous les acteurs qui combattent le VIH/SIDA, dont les leaders locaux, soient plus disponibles à agir davantage pour des sociétés plus responsables et heureuses.

Je me réjouis et j'encourage particulièrement la stratégie de l'AMICAALL qui se base sur de bonnes pratiques de développement à savoir réunir les responsables influents des autorités locales et les chefs communautaires, leur donner l'opportunité de mieux comprendre et de formuler les réalités locales et enfin, investir dans le développement et dans leur capacité à gérer et à faciliter une riposte plus vaste et sectorielle aux défis croissants que pose le VIH/SIDA dans leurs villes et villages.

Je voudrais, en tant que élu local, adresser ce message fort à tous les acteurs, à tous les leaders locaux de prendre l'engagement sincère de renoncer aux discours au profit d'actes concrets pour la lutte contre le VIH/SIDA, car c'est par l'action que nous parviendrons à responsabiliser nos communautés et à assurer leur épanouissement.

Je remercie ici tous les partenaires et les acteurs de cette démarche qui contribue à valoriser le leadership local.

Monsieur Zakaria SAWADOGO,

Maire de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit des efforts conjugués de plusieurs acteurs et partenaires impliqués dans la lutte contre le Sida à des niveaux locaux, nationaux et internationaux tels que l'Alliance siège et le Programme de Partenariat ONU-AMICAALL, le Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles (SP/CNLS-IST) le Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire (PAMAC). L'équipe technique d'appui/accompagnement de l'Alliance des Maires et Responsables Municipaux du Burkina Faso sur le VIH/SIDA (AMRBF/VS), qui a reçu le mandat d'exécution pour cette étude, et l'ensemble des acteurs locaux engagés dans la conception du présent document, adressent leurs remerciements aux personnes ci-après :

- Monsieur Zakaria SAWADOGO, Maire de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom, pour sa disponibilité à fournir des informations sur sa municipalité et à tous ses collaborateurs ;
- Monsieur le Médecin Chef du Centre Médical de Kossodo ;
- Toutes les personnes ressources (chefs traditionnels, religieux, notables et autres) de l'Arrondissement ;
- Toutes les structures communautaires de lutte contre le Sida de l'Arrondissement.

L'Arrondissement de Nongr-Mâasom adresse ses remerciements à l'Alliance siège, au Programme de Partenariat ONU-AMICAALL, au SP/CNLS-IST et au PAMAC pour leur soutien à la préparation de cette publication qui a été réalisée par l'équipe technique de l'AMRBF/VS en collaboration avec les personnes ressources de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom.

LISTE DES ABREVIATIONS

AMICAALL :	Initiative de l'Alliance des Maires et Responsables Municipaux pour des Actions Communautaires de lutte contre le VIH/SIDA au niveau Local
CDVA :	Conseil Dépistage Volontaire Anonyme
CMA :	Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
IEC/CCC:	Information Education Communication/Communication pour le Changement de Comportement
INSD:	Institut Nationale des Statistiques et de la Démographie
IST:	Infections Sexuellement Transmissibles
LNSP:	Laboratoire National de Santé Publique
MEG :	Médicaments Essentiels et Génériques
MESSRS :	Ministère de l'Enseignement Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
ONU-AMICAALL :	Programme de partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Alliance des Maires et Responsables Municipaux pour des Actions Communautaires de Lutte contre le VIH/SIDA au niveau local
PAMAC:	Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire
PTME :	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PVVIH :	Personne Vivant avec le VIH
SP/CNLS –IST :	Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST
VIH/SIDA:	Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

PREMIERE PARTIE : Présentation générale de l'Arrondissement

I. Bref rappel historique

L'Arrondissement de Nongr-Mâasom a été créé par la Zatu N° AN IV-O37/CNR/PRES du 21 mai 1987. Il est l'un des Arrondissements qui constitue la Commune de Ouagadougou chef-lieu de la province du Kadiogo.

La Mairie de l'Arrondissement est située dans le secteur 24, précisément dans le quartier Nongr-Mâasom à qui il doit son nom. Nongr-Mâasom signifie en traduction littérale « Terre de paix et de bonheur ».

Nongr-Mâasom signifiait depuis la période coloniale le hangar sous lequel le chef cause avec ses sujets. Par la suite, il a désigné le bafond (l'actuel barrage N°2) dans lequel le chef des Mossi (Mogho-Naba) faisait ses sacrifices.

Ce bafond était fertile à l'agriculture et les habitants de Toukin, Norghin, Yongsin, Zogona, Moinmin et Dapoya y venaient cultiver. Un habitant de Dapoya du nom de OUEDRAOGO Issaka né vers 1903 y créa un verger et s'y installa. Il fut le 1^{er} habitant dans l'Arrondissement. Au fil du temps, beaucoup de ménages se sont également installés dans cette zone.

Pour permettre à la Commune de Ouagadougou d'identifier et de recenser la population de cette nouvelle localité, le nom du barrage N°2 (Nongr-Mâasom) au secteur 24 lui fut donné.

Le nom de Nongr-Mâasom fut ensuite attribué à la Mairie de l'Arrondissement qui siège dans le secteur 24.

En 1994, Monsieur OUEDRAOGO Hamado, fils de OUEDRAOGO Issaka (fondateur de Nongr-Mâasom), démarcha auprès du Mogho-Naba Baongho et devint le chef coutumier de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom. De 1994 à nos jours, il est le chef coutumier de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom.

II. Situation géographique et administrative de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom

L'Arrondissement de Nongr-Mâasom s'étend sur une superficie de 62,50 Km². L'Arrondissement est situé au Nord – Est de la ville de Ouagadougou. Il est limité au Sud par les Arrondissements de Baskuy et Bogodogo, à l'Ouest par l'Arrondissement de Sig-Noghin, et à l'Est par le Département de Saaba et la Province d'Oubritenga.

L'Arrondissement de Nongr-Mâasom est le lit des deux (02) barrages N°2 et N°3 qui constituent les principales sources d'eau de la ville de Ouagadougou. La forêt classée de Ouagadougou, jadis appelée bois de Boulogne, est située au cœur de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom et lui octroie un climat spécifique. L'Arrondissement est également protégé par la ceinture verte de Ouagadougou constituée par une haie d'arbres. Cette protection est malheureusement défailante à cause de la coupe anarchique pratiquée par certains individus malveillants.

Depuis sa création le 21 mai 1987, l'Arrondissement de Nongr-Mâasom connaît toujours les mêmes limites. Il est composé de six secteurs centraux (les secteurs 13, 23, 24, 25, 26 et 27) et de cinq (05) villages périphériques qui sont : Nionko II, Polesgo, Sogodin, Roumtinga et Sakoula.

Tous les services déconcentrés de l'Etat sont représentés dans l'Arrondissement de Nongr-Mâasom.

Le Conseil Municipal compte 34 conseillers municipaux dont 10 femmes.

III. Situation sociodémographique et infrastructures

3.1. Démographie

La population de Nongr-Mâasom, selon le Recensement général de la population et de l'habitat d'avril 2004, est estimée à 148 374 habitants dont 138 055 en zone urbaine et 10 319 en zone rurale.

La population est représentée par 51 % d'hommes et 49 % de femmes. Le taux d'accroissement est de 7% par an.

La population de Nongr-Mâasom, tant en milieu urbain que rural, est ouverte à toutes les civilisations. En milieu rural, on rencontre principalement des Mossis et des Peulhs semi-nomades.

L'habitat en milieu rural est généralement en banco, par contre en milieu urbain ces habitations rudimentaires tendent à faire place à des maisons plus modernes le plus souvent en dur.

La structure familiale dans les villages est composée d'une famille comprenant parfois plusieurs ménages, coordonnés par un chef de famille assisté par les chefs de ménages. Cette structuration n'est pas identique à celle du milieu urbain où la famille peut être composée d'un seul ménage autonome.

En ce qui concerne les mouvements de la population, l'on se retrouve face à deux (02) types :

- les jeunes des villages périphériques de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom se rabattent vers le centre urbain en vue de se procurer un emploi rémunérateur ;
- une portion des populations des secteurs s'implante en saison pluvieuse dans les villages pour s'investir dans l'agriculture.

Deux confessions religieuses, à savoir l'Islam et le Christianisme, partagent une grande majorité de la population de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom. En

dehors de ces deux religions, le culte des ancêtres est perpétué à travers les pratiques coutumières préservées par les autorités coutumières.

3.2 Economie

L'Arrondissement de Nongr-Mâasom a des domaines d'activités très variés. L'on peut citer entre autres l'agriculture, la culture maraîchère, l'élevage, l'artisanat, le commerce et l'industrie. Ces différents secteurs d'activités sont regroupés dans des groupements.

L'agriculture, l'élevage, la culture maraîchère et l'artisanat sont les principales sources de revenus des populations des villages. Dans les secteurs et surtout en bordure des barrages, de nombreux périphériques et fleuristes s'investissent à la production de plants et fleurs. L'artisanat est surtout pratiqué par quelques groupements de femmes et de jeunes.

Le secteur 26 est le berceau du domaine industriel de la ville de Ouagadougou ; de nombreuses usines y sont implantées. L'on peut citer entre autres la BRAKINA, la Société TAN ALIZ, Hage Matériaux, OMA, COBPLAS.

Pour ce qui est du commerce, l'Arrondissement de Nongr-Mâasom dispose d'un marché de bétail florissant. Chaque secteur dispose d'un marché où se développe le petit commerce. Avec la restructuration des marchés par la Coopération Française de Développement, l'on assiste à un essor considérable du petit commerce.

3.3 Santé

Infrastructures sanitaires

L'environnement sanitaire a une incidence directe et déterminante sur les phénomènes démographiques comme la natalité, la fécondité et la mortalité. Les premières causes de mortalité dans l'Arrondissement sont liées au paludisme, à la malnutrition, à la diarrhée et surtout au VIH/SIDA.

Sur le plan sanitaire, l'Arrondissement de Nongr-Mâasom est couvert par le district sanitaire de Kossodo et ses divisions, à savoir :

- le dispensaire de Delwendé,
- le dispensaire du LTO,
- le dispensaire de la MACO,
- le dispensaire de Sogodin,
- le dispensaire de Roumtenga,
- le dispensaire de Sakoula,
- le CSPS du secteur 23,
- le CSPS du secteur 25,
- le CSPS du secteur 26
- le CSPS du secteur 27,
- le CSPS de Polesgo.

A côté de ces structures sanitaires publiques, il y a les formations sanitaires privées dont l'action est déterminante dans la réalisation de la couverture sanitaire de l'Arrondissement.

Constituées de cliniques, de cabinets de soins infirmiers et de pharmacies, ces structures sanitaires privées sont implantées dans la zone urbaine de l'Arrondissement. Ce sont :

- le Centre Médical Schiphra au secteur 23,
- la Clinique Notre Dame de la Paix au secteur 24,
- le Centre Médical Ahmaddja au secteur 25,
- la Clinique Wend-Panga au secteur 25,
- la Clinique de l'Est au secteur 27,
- Cabinet Médical Lary Ebert au secteur 27,
- la Clinique du Centre au secteur 27,
- la Clinique Sanny Wiya au secteur 25,
- le Cabinet de soin Yolsba au secteur 27,
- le Cabinet Sainte Magloire au secteur 27,
- le Cabinet Sainte Elisabeth au secteur 27,
- l'Infirmierie de l'OST au secteur 27,
- le Cabinet de soin Nabonswendé au secteur 23,
- le Centre Médical Agir Ophtalmologie au secteur 13,
- Cabinet dentaire Dr Véronique Kyelem au secteur 13,
- Village d'enfants SOS de Polesgo,

- Cabinet médical Dr Ouédraogo Thérèse au secteur 13,
- Cabinet médical et laboratoire du bois au secteur 13,
- Cabinet SOS santé au secteur 13,
- Cabinet Sagdé Mwinou au secteur 25,
- Cabinet Manogdo au secteur 24,
- Cabinet Nabonswendé au secteur 23,
- Cabinet Wena Yolsé au secteur 23,
- Cabinet Pengwendé au secteur 25,
- Cabinet Saint Jean de Malt au secteur 24.

Quant aux infrastructures pharmaceutiques, elles sont les suivantes :

- la pharmacie Saint Ilère au secteur 25,
- la pharmacie Naba Koom au secteur 24,
- la pharmacie Météba au secteur 23,
- la pharmacie de Kossodo au secteur 26.

3.4 Education

L'Enseignement de base sont les écoles primaires implantées dans tous les villages et secteurs de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom. Il existe au total 43 écoles publiques, dont quatre (04) au secteur 13, six (06) au secteur 23, cinq (05) au secteur 24, quatre (04) au secteur 25, trois (03) au secteur 26, huit (08) au secteur 27, cinq (05) repartis dans les différents villages, ainsi que 45 écoles privées dont cinq (05) au secteur 13, huit (08) au secteur 23, quinze (15) au secteur 24, onze (11) au secteur 27 et six (06) repartis dans les différents villages. Il y a également des écoles satellites et centres d'éducation de base non formels dans les villages de Polesgo, Nionko II, Sogodin et Sakoua.

Quant à l'enseignement secondaire, il y a :

- le Collège Nour Allah Nour au secteur 25,
- le Collège Pentecôte au secteur 25,
- le Collège Victor Hugo au secteur 25,
- le Lycée Technique de Ouagadougou au secteur 13,
- le Collège Amadou Ampaté-Ba au secteur 24,

- l'Université Libre du Burkina au secteur 24,
- Sabil El Nadja au secteur 23,
- -le Béni-so au secteur 23,
- le Péniel au secteur 23,
- le Collège Protestant au secteur 23,
- le LTPA au secteur 23,
- le Lycée Technique Privé de Ouagadougou au secteur 23,
- le Handal au secteur 23.

Au niveau de l'Enseignement supérieur, l'Université de Ouagadougou est implantée au secteur 13 et l'Institut Burkinabé des Arts et Métiers (IBAM) au secteur 25. Il y a également l'école de la santé animale au secteur 13 et l'école des régions financières située au secteur 27.

3.5 Autres infrastructures sociales

Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom est assurée par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) au moyen de raccordements individuels au réseau.

Alimentation en électricité

La Société Nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) dessert l'Arrondissement en électricité.

Infrastructures routières

L'Arrondissement de Nongr-Mâasom est traversé du Sud au Nord par l'avenue de l'Oubritenga, de l'Ouest à l'Est par la route de Fada N'Gourma, toutes bitumées et très fréquentées. Les deux barrages N°2 et N°3 bordent l'Arrondissement de Nongr-Mâasom en sa partie Sud.

3.6. Tourisme et hôtellerie

L'Arrondissement est l'hôte de deux hôtels de grands standings à savoir l'hôtel Ricardo et l'hôtel Silmandé, tout deux situés en bordure des barrages N°2 et N°3.

Toujours en ce sens, le Parc Bangre Wéogo offre un site pittoresque à l'Arrondissement de Nongr-Mâasom.

L'Arrondissement est doté d'une salle de cinéma au secteur 25 et d'un complexe culturel au secteur 24, où les différentes troupes théâtrales de danses ou de musique offrent des soirées récréatives aux populations des secteurs 23, 24 et 25.

En dehors des loisirs suscités, les secteurs et villages disposent de troupes de réjouissances. Ces troupes sont parfois sollicitées hors du territoire de l'Arrondissement, certaines ont maints fois pris part à la Semaine Nationale de la Culture (SNC).

3.7 Infrastructures administratives

Les infrastructures administratives que l'on trouve sur place dans l'Arrondissement sont les suivantes :

- Le Service des Ressources Animales,
- Le Service de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale,
- La Brigade Ville de Gendarmerie,
- Le Commissariat de Police,
- La Mairie, siège de l'Arrondissement,
- La Direction Régionale de l'Environnement,
- Le Centre National des services Forestiers,
- Le Camp de la Compagnie Républicaine de sécurité.

Services de Sécurité

- La brigade de gendarmerie au secteur 27,
- Le commissariat de police au secteur 24,
- Le Camp de la Compagnie Républicaine de sécurité au secteur 27.

Services sociaux

- Centre Delwendé au secteur 23,
- Pouponnières de Tanghin (Orphelinat, collège protestant) au secteur 24,

- L'arche de Nongr-Mâasom au secteur 23,
- L'Association des Parents d'Enfants Encéphalopathes (APE) au secteur 24,
- Croix Rouge Belge (secteurs 13, 25, Centre de Santé, Secours d'urgence),
- CREN Réduction Alimentaire (CPO) au secteur 23,
- Compassion – Internationale,
- Eglise pentecôte,
- 2 centres à Nioko II

Institutions Financières et Bancaires

- La Caisse populaire de Tanghin au secteur 23,
- La Caisse des Producteurs du Burkina au secteur 24.

Services déconcentrés de l'Arrondissement

- SOTRACO au secteur 25,
- Centre multimédia au secteur 23.

3.8 Infrastructure sportive

L'Arrondissement de Nongr-Mâasom possède au secteur 23 le stade Naaba Baongo qui est bien aménagé, au secteur 25 un plateau omnisport. Dans les autres secteurs et villages, il existe au moins un terrain de sport mais non aménagé.

IV. Identification et description de l'Arrondissement de Nongr-Mâassom

Nom de l'Arrondissement : Nongr-Mâasom

Nom du Maire : Monsieur Zakaria SAWADOGO

Adresse : S/C 01 BP 85 Commune de Ouagadougou 01

Tel : 50 35 60 51/50 35 91 06

4.1. Attributions de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom

L'Arrondissement de Nongr-Mâasom a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Il est donc chargé du :

- Développement économique,
- Développement sanitaire et social,
- Développement urbain,
- Développement éducatif, sportif et culturel.

4.2. Bureau du conseil municipal

Le Conseil Municipal de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom compte 34 conseillers dont 10 femmes. Il est composé d'un Président (le Maire) et de trois (3) commissions spécialisées. Les commissions spécialisées sont les suivantes :

- Commission affaires générales, sociales et culturelles,
- Commission affaires économiques et financières,
- Commission environnement et développement local.

Composition du bureau

Nom et prénoms	Fonction	N° TELEPHONE
OUEDRAOGO Zakaria	Maire	70 20 67 05
KABORE N'Doaghin Basile	1 ^{er} Adjoint	70 26 23 46
BOUGOUMA/OUEDRAOGO Fati	2 ^{ème} Adjoint	70 20 07 29
ILBOUDO Abdoulaye	Président de la Commission Affaires Générales, Sociales et Culturelles	70 22 89 08
OUEDRAOGO/SALOU Joséphine	Présidente de la Commission Environnement et Développement Local	70 74 16 37
OUEDRAOGO/BARO Haoua	Présidente de la Commission Economique et Financière	70 26 19 53

4.3. Liste nominative des conseillers municipaux

N° d'ordre	Nom et prénoms	Secteur/village
1.	COMPAORE Dramane	Secteur 13
2.	OUEDRAOGO/BORO Haoua	Secteur 13
3.	BAGAGNAN Ousmane	Secteur 13
4.	SAWADOGO Zakaria	Secteur 23
5.	CONGO/SANE Alizèta	Secteur 23
6.	TAPSOBA Ambroise	Secteur 23
7.	ILBOUDO Paul	Secteur 23
8.	BOUDA Albert	Secteur 23
9.	ILBOUDO Karim	Secteur 24
10.	OUEDRAOGO/SALOU Joséphine	Secteur 24
11.	SORE Assane I. C. Noël	Secteur 24
12.	KABORE Hado Christophe	Secteur 24
13.	BOUNKOUNGOU Issa Anatole	Secteur 25
14.	BOUGOUMA/OUEDRAOGO Fati	Secteur 25
15.	NEBIE Balli	Secteur 25
16.	ILBOUDO Benoît	Secteur 25
17.	ILBOUDO Oumarou	Secteur 26
18.	OUEDRAOGO K. Chantal	Secteur 26
19.	TIENDREBEOGO Emmanuel	Secteur 26
20.	NACOULMA Issaka	Secteur 27
21.	KABORE N'Daoghin Basil	Secteur 27
22.	LENGANI/GAMBO Téné	Secteur 27
23.	SAWADOGO Salif	Secteur 27
24.	DABRE Awa	Secteur 27
25.	ILBOUDO Abdoulaye	Nionko II
26.	COMPAORE Aloys	Nionko II
27.	ZANGRE Y. Maxime	Roumtinga
28.	NIKIEMA Nongo Martine	Roumtinga
29.	COMPAORE Kayane Saïdou	Polesgo
30.	KOROGO T. Madeleine	Polesgo

31.	TABSOBA Xavie	Sakoula
32.	MAIGA Hamadé	Sakoula
33.	YANOGO Léonard	Songdin
34.	YANOGO Nongdo Nathalie	Songdin

4.4. Budget annuel de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom

Budget 2006 : 123 000 000 FCFA

4.5. Sources de revenus et services de l'Arrondissement

a. Recettes de l'Arrondissement

Elles proviennent essentiellement :

- Des recettes fiscales
- Des revenus du domaine et de l'exploitation des services
- Des subventions de l'état, les dons et legs
- Des emprunts

b. Services de l'Arrondissement

- Le cabinet du maire
 - le Secrétariat Particulier,
 - la section protocole,
 - la section communication,
 - la sécurité,
 - les adjoints au Maire.
- Le secrétariat général
 - le secrétariat du secrétaire général
 - . la section secrétariat,
 - . la section courrier,
 - . le standard.
 - le service des affaires administratives
 - . la section administrative,
 - . la section du personnel,

- . la section informatique.
- le service des affaires financières
 - . la section comptabilité,
 - . la section du matériel,
 - . la régie financière.
- le service des affaires économiques et sociales
 - . la section voirie,
 - . la section domaine et habitat,
 - . la section sociale et jumelage,
 - . la section sport et culture,
 - . la section hygiène, assainissement et salubrité.
- le service de l'Etat civil
 - . la section légalisation,
 - . la section de production des actes divers,
 - . la section mariage

DEUXIEME PARTIE : La réponse au VIH/SIDA dans la municipalité, état des lieux et besoins à satisfaire

Le VIH/SIDA constitue une préoccupation majeure de santé publique en raison de sa forte prévalence et son impact social, économique et sanitaire. En effet, le nombre d'orphelins, bien que faible au début, augmente d'année en année et révèle ainsi une progression de la maladie au sein de la population.

I. La politique d'Arrondissement de lutte contre le VIH/SIDA

A ce jour, il n'existe pas de politique spécifique dans l'Arrondissement en matière de lutte contre le SIDA. La réponse communale face à cette épidémie rentre dans le cadre de la Politique de Décentralisation et de Multilatéralisation du Programme National de Lutte contre le SIDA, dont le Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida assure la coordination. L'Arrondissement est doté d'un Comité d'Arrondissement de Lutte contre le VIH/SIDA (CALs). Ce Comité est présidé par le Maire et composé des représentants des principaux acteurs locaux de développement.

Composition du CALs

Président : Le Maire de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom

Vice-présidente : Madame LENGANI/GAMBO Téné, Conseillère de l'Arrondissement

Trésorier : Monsieur COMPAORE Dramane, Président de la commission affaires économiques et financières

Rapporteur : le Secrétaire général de la Mairie

Représentants de la société civile :

- le représentant des autorités coutumières : OUEDRAOGO Hamado (chef de Nongr-Mâasom) ;
- le représentant des autorités religieuses : YERBANGA Aziz ;
- le représentant de l'associations des femmes : OUEDRAOGO/BORO Haoua ;

- le représentant des syndicats : Madame BAMA Jocelyne ;
- le représentant de l'association des jeunes : COMPAORE Mahamadi

Représentants des ONG/Association de lutte contre le Sida

- PROMACO : TOE Simplicite Séraphin,
- ASEMO secteur 27 : Mahamadi SANKARA,
- Jeunesse et responsabilité secteur 23 : Madame BOUGOUMA Adélaïde.

Représentants des partenaires techniques ou financiers :

- Centre Médical avec Antenne Chirurgicale de Kossodo : SORE Ablassé,
- COGES secteur 26 : OUEDRAOGO Chantal,
- Etablissement TABSOBA et Frère.

II. La réponse de l'Arrondissement au VIH/SIDA

2.1. Dépistage

Domaines d'intervention Nom de l'organisation	Surveillance	Dépistage	IST	CONSEIL	PTME	PEC PVVS	Communication	marketing	Soutien	Orphelins	Formation
CMA de Nongr-Mâasom		X	X			X	X		X		X
Centre Médical Protestant Schiffra		X			X	X	X				
Association SOS/Jeunesse et Défis		X		X	X	X	X				X
ADESFB - Wend-Panga				X	X		X				X
Association Veenim Palga (AVEPA)					X	X	X			X	
Pionniers pour la Construction et le Développement (PION-CON-DE)				X			X	X			

Afrique Seconde Famille							X		X		
CSPS du secteur 23		X		X	X		X		X		X
Association IKA- KÉLÉ							X				
Association des Femmes pour le Développement TEG-WENDE (AD TEG-WENDE)					X		X				X
Village Sans Frontières							X				X

2.2. Sensibilisation

Même si la plupart des structures associatives interviennent dans la prévention de la transmission sur le VIH/SIDA, beaucoup reste à faire pour atteindre l'ensemble de la population locale. Le marketing social des condoms, à travers les causeries, projection de films, théâtre forum, la vulgarisation du dépistage volontaire et du conseil doivent être renforcés dans les services existant.

2.3. Prévention de la Transmission Mère- Enfant (PTME)

L'information sur la Prévention de la Transmission Mère–Enfant du VIH (PTME) est accessible dans tous les sites de santé, dans certaines associations et dans les Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS).

2.4. Prise en charge des PVVIH

La prise en charge psychosociale est assurée par quelques associations de l'Arrondissement. Quant à la prise en charge clinique, elle est assurée principalement par le Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (CMA) de Kossodo.

2.5. Formation

Des organisations non gouvernementales œuvrent à renforcer les connaissances des personnes participant à la lutte contre le Sida. On peut citer :

Médecin Sans Frontière (MSF), le Secrétariat Permanent du Conseil National de lutte contre le VIH/SIDA (SP/CNLS), le Programme d'Appui au Monde Associative et Communautaire (PAMAC) et le Projet d'Appui au Programme Multisectoriel de Lutte contre le Sida (PA-PMLS).

III. Acquis, difficultés et recommandations

3.1. Acquis

- L'implication des ONG dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
- L'engagement et la volonté des premiers responsables de la Commune contre le VIH/SIDA ;
- Les actions de prévention/sensibilisation et de prise en charge par les associations ;
- L'implication des agents de santé dans la lutte ;
- L'appui des partenaires financiers et techniques au monde associatif.

3.2. Difficultés rencontrées

- Absence du programme PTME dans l'Arrondissement
- Insuffisance de prise en charge par les ARV
- Absence d'un centre de prise en charge des OEV
- Faible coordination des actions des différents intervenants dans le domaine

3.3. Recommandations

Le Comité d'Arrondissement de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST doit :

- Impliquer davantage les parties prenantes dans l'identification des priorités de l'Arrondissement en matière de lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;
- Susciter la collaboration entre prestataires de service liés au SIDA ;
- Cibler davantage les groupes les plus exposés au VIH (les femmes et les jeunes filles, par exemple) ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux dans les domaines de la planification, la mobilisation de ressources, la coordination, la gestion de l'information et le suivi évaluation.

BIBLIOGRAPHIE

- AMICAALL Cameroun, « Profil municipal de Nanga », Janvier 2005 ;
- Arrondissement de Nongr-Mâasom, « Monographie de l'Arrondissement de Nongr-Mâasom », Avril 2004
- Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST, « Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2006-2010 », Juillet 2005
- Ministère de l'Administration Territoriales et de la Décentralisation, « Textes portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso », Août 1998
- Ministère de l'Economie et du Développement, « Recensement général de la population et de l'habitat », INSD, 2004